

## Réunion du Conseil Municipal

### COMPTE-RENDU

*Séance du*

*Vendredi 31 janvier 2020 – 20h30*

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020

20h30

#### Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019
- 1 - Voirie : convention de groupement de commande Communautaire
- 2 - Cimetière : Devis Columbarium
- 3 - Régularisation de voirie communale Laveissière
- 4 - CDG 15 : groupement d'assurance statutaire
- 5 - Modification des permanences de la mairie et de l'intervention de M. Robert Carrié
- 6 - Libération de l'HLM du bourg (cf. départ Mme Emilie Jouanne)
- 7 - Questions diverses : RGPD, Tarifs réglementés EDF, déploiement de la certification électronique des décès, promotion gîtes de France.

L'an deux mille vingt, le 31 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 janvier 2020.

**Présents** : Mesdames FAU-RATTIER Sylvie, CERLES Sylvie et LATAPIE Martine, Messieurs LATAPIE Michel, BOSC Didier, BOUTARIC Bernard, LATREMOLIERE Eric et LEVEAU Daniel.

**Absentes excusées** : Mesdames CARRIE Sylvie et NOEL Delphine.

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

#### 1 – VOIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil le modèle de convention émanant de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne concernant un groupement de commandes pour les travaux d'entretien, de grosses réparation et de modernisation des voiries communales, communautaires et des dépendances.

Après lecture le Conseil Municipale décide à l'unanimité des membres d'accepter de se joindre au groupement de commande, approuve les termes de la présente

convention constitutive désignant comme coordonnateur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne lui conférant ainsi la qualité de pouvoir adjudicateur.

## **2 – CIMETIERE**

Revenant sur le projet d'installation d'un columbarium, Monsieur le Maire soumet au conseil les propositions de la SARL SOFICAP et de l'entreprise BORIES Sébastien.

Après examen des croquis et des plans, le conseil à l'unanimité des membres présents décide de retenir la proposition de la SARL SOFICAP Henri Spinelli pour un modèle de 6 cases de 4 urnes dont le montant s'élève à 3847.99 € HT.

## **3 – REGULARISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE A LAVEISSIERE**

Monsieur le Maire explique avoir rencontré Mesdames MASCOU le 16 décembre 2019. Au terme de cet entretien, ces dernières ont accepté les termes de la proposition faite par le conseil à savoir : céder à l'euro non recouvré les portions de voirie communale situées sur les parcelles cadastrales N° A340 et A356 en échange de quoi la commune s'engage à régler l'ensemble des frais afférents à la réalisation de l'opération.

Après discussion le conseil à l'unanimité des membres valide les termes de cet accord et autorise Monsieur le maire à entreprendre l'ensemble des démarches liées à la procédure et au paiement de cette régularisation.

## **4 – CENTRE DE GESTION DU CANTAL**

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la collectivité de participer à la consultation organisée par le Centre de gestion du Cantal pour renouveler le contrat groupe d'assurance statutaire et précise que la participation à la consultation n'impose pas à la collectivité d'adhérer au contrat.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de charger le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

## **5 – MODIFICATION DES PERMANENCES DE LA MAIRIE ET DE M. CARRIE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que M. Serres souhaite désormais intervenir sur la commune le vendredi matin et non plus le mercredi. De fait, il propose de modifier également le jour d'intervention de M. Carrié Robert afin que ces derniers puissent continuer à travailler conjointement sur l'entretien de la voirie communale et des espaces verts. Monsieur le maire propose également d'invertir les permanences du secrétariat de mairie du jeudi et du vendredi.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide ces propositions et autorise le Maire à procéder aux démarches liées à ses modifications de l'emploi du temps du personnel employé par la commune ou mise à sa disposition.

## **6 – LIBERATION DE L'HABITATION AU BOURG**

Monsieur le Maire explique au conseil que l'habitation louée au bourg par Mme JOUANNE Emilie sera libérée en date du 14 février 2020 et soumet pour avis deux candidatures de reprises envoyées par CANTAL HABITAT, l'organisme gestionnaire. Après discussion, le conseil décide de laisser CANTAL HABITAT faire le choix, estimant que les informations transmises par l'organisme ne permettent pas au conseil d'évaluer les candidatures.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire revient sur la mise en place de la prestation de service « mise en conformité du RGPD » et informe le conseil que Cantal Ingénierie et Territoire devient Délégué à la Protection des Données DPO mutualisé. Les modalités pratiques de cette attribution impliquent le recrutement d'un agent qui prendra ensuite contact avec chaque adhérent afin de présenter sa mission et son planning d'intervention ainsi que la signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'une durée d'engagement sur 3 années fermes au minimum. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le coût de la prestation dont le montant sera de 200 € pour les communes de moins de 200 habitants.

Monsieur le Maire informe le conseil que L'Agence Régionale de Santé va procéder durant l'année 2020 au déploiement de la certification électronique des décès auprès des mairies et qu'il convient de procéder à la mise en place de ce nouveau télé service.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une proposition des Gîtes de Frances d'adhésion à des actions de promotion groupées pour les gîtes communaux 15 jours avant la date de location concernée. Après discussion, les membres de conseil décident de valider la proposition et autorise Monsieur le Maire à adhérer aux actions de promotion des gîtes à auteur de -20%.

En dernier lieu, Monsieur le Maire soumet au conseil une demande de tarif réduit pour la location de la salle polyvalente envoyée par Mme Figeac. Considérant que la demande n'entre dans aucune des catégories préférentielles définies par délibération en date du 7 octobre 2017, le conseil décide à l'unanimité et par soucis d'équité de ne pas appliquer de réduction.

Au terme des discussions, la séance est levée à 22h00

Le Maire.